

## AVANT-PROPOS

Après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio en juin 1992, plusieurs pays ont pris conscience de l'importance que revêt le rôle des forêts dans leur développement économique, social et environnemental.

Depuis le dernier sommet mondial sur le développement durable organisé en 2002, à Johannesburg, plusieurs initiatives pour renforcer les institutions forestières et réadapter les législations ont été entreprises, permettant la mise en place de systèmes normatifs pour régler l'exploitation forestière.

Parallèlement, l'industrie des produits forestiers en Afrique centrale et de l'Ouest a connu une sensibilité croissante du public international pour la conservation des ressources forestières et leur utilisation rationnelle. Pourtant, même si la promotion d'une exploitation forestière soignée a incité bon nombre de sociétés à adopter des pratiques à impact réduit, leur niveau d'application sur le terrain reste encore trop faible.

Le présent document a été élaboré dans le cadre du projet «Aménagement durable des forêts dans les pays africains de l'ACP» effectué par le Département des forêts de la FAO en partenariat avec la Communauté européenne de 2000 à 2003.

La composante 3 intitulée «Développement et promotion des pratiques d'exploitation améliorées», mise en œuvre par la Division des produits forestiers de la FAO, a accordé une attention particulière aux conditions d'exploitation de bois d'œuvre en forêt tropicale. La préparation d'un Code régional sur l'exploitation forestière à faible impact en Afrique centrale et de l'Ouest s'inscrit dans cette démarche. Cette étude s'adresse aux autorités forestières des pays membres, aux praticiens sur le terrain et à tous les partenaires qui se sont joints pour promouvoir l'aménagement durable des forêts dans la région. Il est fortement souhaitable que le Code régional soit employé comme matrice à partir de laquelle les pays membres de la région conçoivent leurs normes nationales.

Nous espérons que le Code régional constituera un outil efficace pour diffuser les pratiques d'exploitation à faible impact dans la région et faire avancer la cause de la gestion durable des ressources forestières.

M. Wulf Killmann  
Directeur  
Division de l'économie et des produits forestiers  
Département des forêts